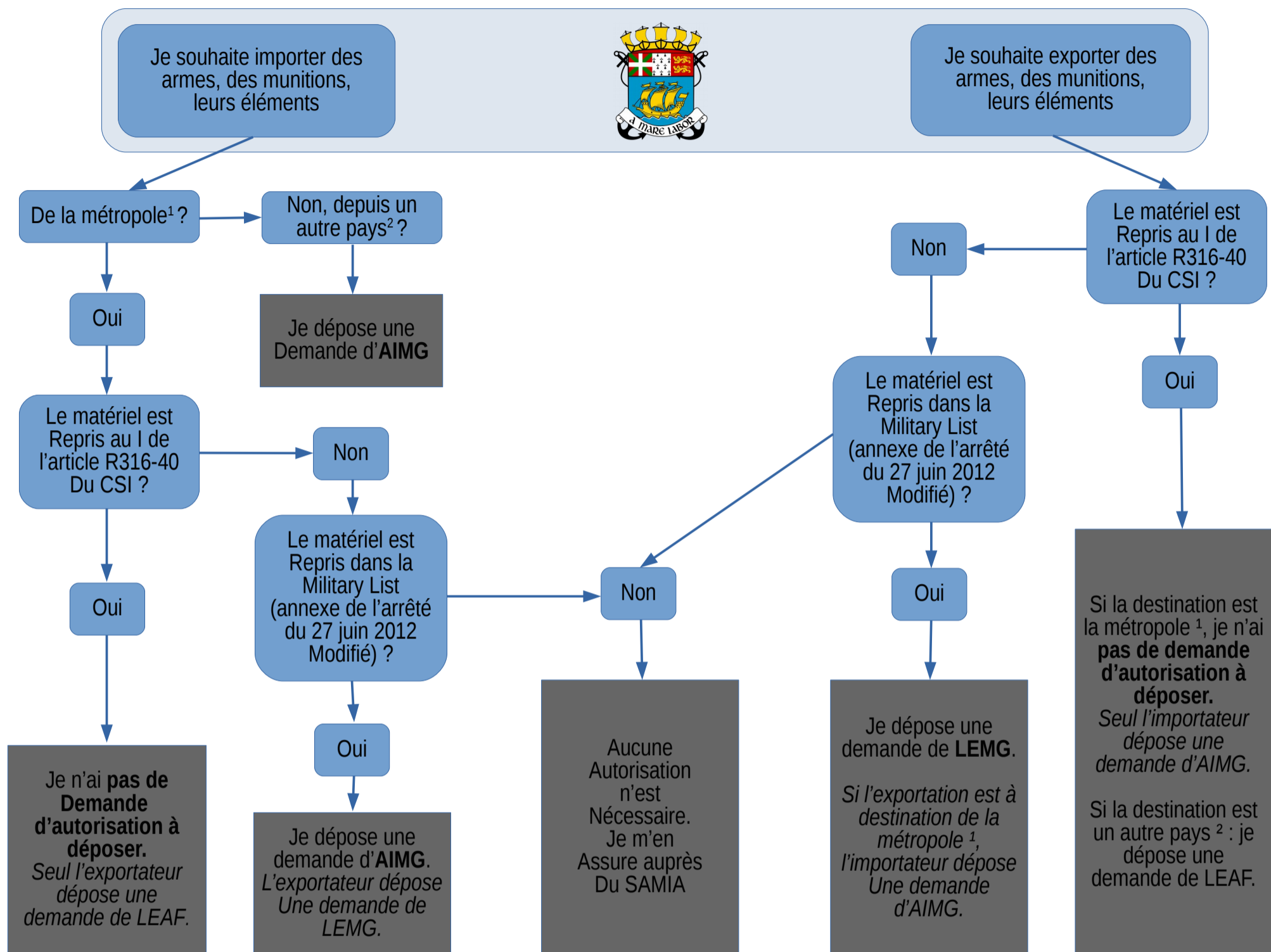


Flux de matériels de guerre, armes et munitions Saint-Pierre-et-Miquelon

Que vous importiez à Saint-Pierre-et-Miquelon ou exportiez de Saint-Pierre-et-Miquelon des matériels de guerre, armes ou munitions, un document d'ordre public (DOP) est obligatoire à l'appui de la déclaration en douane d'importation ou d'exportation.



¹ ou la Martinique, Mayotte, Guadeloupe, Guyane, Saint-Martin, La Réunion.

² dont les autres États membres de l'UE, les pays et territoires d'outre-mer (Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, Saint-Barthélemy, Wallis et Futuna).



L'importation directe à Saint-Pierre et Miquelon d'armes du Canada ou des États-Unis est interdite. En effet, toute arme fabriquée, transformée, introduite ou importée en France est soumise à épreuve obligatoire au banc national d'essais (BNE) de Saint-Étienne (R311-3 du code de la sécurité intérieure – CSI) au sens de la Convention Internationale Permanente – CIP (le Canada et les USA ne font pas partie de la CIP), à enregistrement (R311-4 et R311-4-1 du CSI) et à marquage (R311-5 du CSI) avec notamment les poinçons d'épreuve que seul le BNE possède (arrêté du 26 août 1982). <https://www.cip-bobp.org/fr/epreuves-video>

	Autorisation d'importation de matériels de guerre (AIMG)	Licence d'exportation d'armes à feu (LEAF)	Licence d'exportation de matériels de guerre (LEMG)
<i>Marchandises concernées</i>	Pour les matériels de guerre, armes, leurs éléments et munitions des catégories A, B, C et D-a,b,c.	Pour les armes, leurs éléments et munitions repris au I de l'article R316-40 du Code de la sécurité intérieure.	Pour les matériels de guerre et matériels assimilés répertoriés à l'annexe de l'arrêté du 27 juin 2012 modifié.
<i>Exemple</i>	Fusil de chasse, arme de poing, arme d'épaule de la catégorie B	Fusil de chasse de la catégorie C	Arme à percussion centrale de la catégorie B
<i>Où déposer ma demande ?</i>	Auprès du SAMIA ³ via Soprano-eAPS	Auprès du SAMIA ³ via Soprano-eAPS	Auprès de la direction générale de l'armement (DGA) ⁴

SOPRANO e-APS

Pour déposer vos demandes d'AIMG ou LEAF en ligne :

Accès en ligne

Astuce pour les flux avec un autres pays : indiquez « France » à la place de « Saint-Pierre-et-Miquelon » lors du dépôt de votre demande sur Soprano e-APS.

En cas de doute entre LEAF et LEMG, Soprano e-APS vous guidera en fonction du classement de votre arme.

³ Service des Autorisations de Mouvements Internationaux d'Armes, nous contacter dg-comint2-eaps@douane.finances.gouv.fr

⁴ <https://www.ixarm.com/>